

Réunion Trioforum 15 juin 2024

Rédaction : Patrice Gilly

Une quarantaine de personnes présentes, dont 2-3 néerlandophones.

Bernard Poncé (BP) ouvre la réunion.

Il énonce ses chevaux de bataille.

- Obtenir la démission du management Triodos
- Ni Captin, ni Euronext
- Revenir à l'ancien système de liquidité du certificat, amélioré.

Il compte produire un rapport sur le coût financier des errements de ces dernières années (2017-2024 ?)

L'action en justice est sur les rails. BP l'a annoncé officiellement à l'AG de la SAAT.

Un mot sur le sondage Triodos où il a été peu question de Captin, sinon que cela ne fonctionnait pas avec seulement 3% de détenteurs inscrits sur Captin, ayant procédé à un achat ou une vente. Conséquence, bye bye Captin, Hello Euronext, décision annoncée avant l'AG de Triodos. Pas démocratique du tout !

BP cède le relais à Me Laurent Arnauts (LA)

Notre avocat commence par remercier BP qui a fédéré une belle action collective. C'est rare de pouvoir compter sur une personne ressource aussi active et bien informée lors d'une action de ce type.

(Applaudissements mérités)

Préalables

LA détaille les axes de l'argumentation juridique.

La nature du certificat a profondément changé, à la suite de l'abandon du système d'échange en interne. Le certificat est devenu une sorte d'obligation structurée et bientôt fera l'objet d'une vraie cotation boursière. La décision a été prise sans aucune étude d'impact des effets d'une cotation en bourse sur l'émetteur et bien entendu, sur les détenteurs.

LA souligne au passage que le principal capital d'une banque, c'est la confiance, comme l'a prouvé Triodos en 2008, en résistant à la crise financière et drainant à cette époque de nombreux actionnaires.

BP intervient pour réexpliquer le duo SAAT-Triodos, encore méconnu par quelques personnes présentes. LA reprend la main. **Il détaille les risques d'une introduction sur Euronext.**

Aujourd'hui, la banque n'est plus un placement stable. Inutile de rappeler l'affaire Fortis, les deux banques américaines l'an dernier et *j'ajoute, rachat forcé d'une trois grandes banques suisses par sa concurrente.*

Triodos, banque particulière, singulière, éthique, pourrait souffrir de la comparaison avec les banques classiques, si elle est cotée. *Qu'est-ce que c'est que cet OVNI ?*

Gare à la volatilité, aux réactions peureuses des actionnaires, si à la suite de contrôles renforcés en cas de pré-crise financière, le régulateur constate des bizarreries.

Bref, il est probable qu'une cotation en bourse va modifier le fonctionnement de la banque et peut-être son essence, une logique de management bancaire « classique » prenant le dessus sur des principes éthiques. C'est pour cela que nous travaillons sur un retour à l'ancien système.

Contrairement à ce que veut nous faire croire la banque, une cotation boursière ouverte ou fermée est une déviance d'un système capitaliste auquel les détenteurs n'ont jamais voulu adhérer pour leur certificats.

LA souligne également le changement d'objectif du management, soucieux d'attirer des investisseurs institutionnels. Il y en a de tous les types : syndicats, mutuelles, classiques. Mais ce sont les fonds d'investissement que Triodos vise, pas les investisseurs tranquilles. Dans ce cas de figure, nous aurions une normalisation de Triodos, la singulière, curieux petit canard aux yeux des régulateurs (BNB, FSMA), en banque traditionnelle. Les managers sont heureux, visant désormais la croissance pour justifier leur statut. D' autre part, les organismes de contrôle sont rassurés de voir rentrer dans les clous une banque atypique qui grossit. **LA veut donc obliger la banque au maximum de transparence sur le processus d'entrée en bourse.** Triodos devra justifier le choix d'Euronext, en produisant les études (ce qui a été refusé pour Captin), étayant cette décision.

Citation et fixation

La citation en justice a été signifiée (Triodos l'a). L'affaire sera introduite le **27 juin**. Ce jour-là, fixation d'un calendrier d'échanges de conclusions et de plaidoiries. La procédure devrait durer un an, la décision judiciaire tombant trois mois après les plaidoiries.

Nous demandons (à titre principal)

* la production des études qui ont entraîné l'arrêt du système d'échange en interne. L'idée est d'établir que l'arrêt est injustifiable.

* Le rachat de nos certificats. Si refus, invocation de l'abus de droit. Soit Triodos rachète, soit elle compense (dédommagement).

En deuxième rang (à titre subsidiaire), nous relevons des fautes commises aux yeux de la loi, ratisée dans ses moindres recoins.

Questions/Réponses

* Explication du buffer (tampon), rarement utilisé, jamais épuisé, même au plus fort de la pandémie.

* Information mensongère en 2011 sur le certificat, axée sur le placement sans risque. « Nous avons été piégés ». L'intervenante transmettra le prospectus fallacieux à LA.

* Nous ne mettons pas la banque en danger. Un rachat ou un dédommagement ne concernera que les participants à l'action collective et non pas l'ensemble des détenteurs de certificats.

* Si nous obtenions gain de cause sur le retour à l'ancien système, il faudra du temps pour que celui-ci redevienne opérationnel.

* Les activités de la banque – toujours fidèle aux objectifs, sociaux, durables et éthiques, et en bonne santé – sont distincts du management et du hiatus avec les certificats. Inutile de fermer vos comptes ou de transférer vos placements. Nous voulons simplement récupérer notre banque.

* Un mot sur le passage en compta internationale en 2019 (IFRS),

* L'impact de la cotation éventuelle Euronext sur l'action collective est **difficile à mesurer**. Pour la banque :

- les actions bancaires subissent généralement une décote de 30% par rapport à leur valeur d'inventaire.

- Le management pourrait changer

- Exposition à la spéculation

- Si la banque garde une cotation avec certificats sans droits de vote, le titre en sera moins attrayant, puisque toute possibilité d'OPA sera écartée.

Nous sommes évidemment contre une cotation sur euronext car, outre l'aspect « anti-durable », on tend à nous faire croire que le cours va monter. Ce qui ne sera que pas ou pas le cas, sans compter un aspect spéculatif décuplé.

* Témoignage d'une personne qui est allée à Zeist (quelle AG) ? Elle insiste sur une meilleure information nécessaire à l'avenir sur la convocation aux AG.

* Méfiance envers le suivi en ligne, critique de la procuration exclusive à la SAAT.

Le mot de la fin : LA souhaite une présence physique des participants à l'action collective lors des plaidoiries. Que le magistrat constate ainsi l'effectivité » de notre mouvement.

La réunion se termine vers 17,00 et les participants sont invités à échnager entre eux autour d'un café (et autres boissons) et d'un morceau de tarte. Ambiance très conviviale.

A titre informatif, BP se réjouit de la mise sur pied de cette réunion, de son bon déroulement et des commentaires très positifs qui en ont découlés. Plusieurs personnes ont fait remarquer qu'enfin, elles comprenaient ce qu'on leur racontait, en regard de la pléthore d'informations mal rédigées et incompréhensibles de la banque. La réunion a également permis de fédérer des personnes et de donner une réalité concrète à notre projet. Merci à tous les participants.

Notez que nous envisageons ultérieurement la mise en place de webinaires permettant à plus de personnes d'être présentes.